

DOSSIERS

du gestionnaire

... un regard sur l'hébergement pour aînés

Vivre « comme à la maison »
DANS UNE RÉSIDENCE D'AÎNÉS

LE « DESIGN UNIVERSEL »
ou l'art de cheminer avec
son milieu de vie

LE SUPPLÉMENT
DOSSIERS DU GESTIONNAIRES
a deux ans !

CAHIER 12

Revue Aînés Hébergement
Supplément vol. 6 n° 4

Vivre « comme à la maison » dans une résidence pour aînés : le mot d'ordre des gestionnaires

Par Pierre Tardif

De nouvelles responsabilités pour le secteur privé ?

Un jour, nous lisons ce passage tiré du petit journal qu'un camelot courageux nous offre chaque jour à l'entrée du métro : « Afin de pouvoir composer avec une augmentation de la clientèle, le gouvernement du Québec songe à réduire l'accès aux centres d'hébergement et de soins de longue durée et à relocaliser les personnes souffrant de démence sénile dans les établissements privés¹ ». Ce processus d'alourdissement de la clientèle semble bien sûr amorcé, puisque de nombreuses résidences privées se voient souvent confier, sinon des cas de démence, du moins des « cas lourds ». Nous avons pu le constater nous-même en rédigeant divers articles et une importante étude de la SCHL, consacrée aux « choix de logements pour les personnes atteintes de démence² », décrit bien le phénomène.

D'entrée de jeu, il semble qu'un mouvement de diversification et d'intensification des formules d'hébergement pour aînés soit bien amorcé : « Autrefois, les personnes âgées souffrant de

démence restaient à la maison. [...] Aujourd'hui, elles bénéficient d'un éventail de choix beaucoup plus vaste en raison des services de soutien, des technologies et des choix de logements modernes [...]. Les nouvelles options de logement dans la collectivité sont appelées « résidentielles » [selon le sens qu'en donne la SCHL] parce que leur conception et leur fonctionnement rappellent la maison³ ».

Des approches qui peuvent servir d'exemples

Les personnes atteintes de démence devraient donc sous peu aller vivre en résidence d'aînés, et les gestionnaires peuvent s'instruire de certaines formules, qui « ont mis au premier plan le respect des personnes, la prise en compte des familles et la mobilisation des intervenants, une organisation de travail souple et centrée sur les résidents, un travail d'équipe cohérent et une formation continue dans l'action⁴ ». Autant d'enseignements qui, nous semble-t-il, doivent être considérés lorsque des personnes atteintes de démence vont habiter dans une résidence d'aînés.

ERGOGRIP®

**Vente et location d'équipements de distribution de vaisselles
pour servir les repas dans vos salles à dîner ou dans vos unités**



Ensemble de
vaisselles thermiques



Allant au
micro-ondes



Maintien chaud
de 30 à 40 min

Un système de service
avant-gardiste ultra léger



EZ-Protecteur

**Fini le
Frottage!**

PanSaver®

Composez le **1-888-748-7050**
pour obtenir **gratuitement des échantillons**
de votre choix.
et visitez **www.ergo-grip.com**



EZ-Serve

chariot de service de repas



EZ-Cart

Chariot pour plateaux



EZ-Warmer

Chariot mobile
chauffant pour vaisselles

Il y a d'abord l'approche prothétique élargie, où les gens sont placés en « unité prothétique fermée regroupant des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et d'autres affections similaires, et présentant des comportements problématiques⁵ ». Il y a ensuite l'approche Carpe Diem. La maison Carpe Diem, à Trois-Rivières, est d'ailleurs décrite dans l'ouvrage de la SCHL cité plus haut : elle « vise à accompagner le malade et sa famille tout au long de la maladie dans un esprit de respect et de dignité plutôt que de contrôle et de pouvoir⁶ ». La maison Carpe Diem est donc l'une des nombreuses formules analysées dans cet ouvrage, où les milieux de vie ressemblent à des maisons, comme ces charmantes maisons de France appelées « cantous » (qui signifie petit coin), où vivent des aînés, dans un contexte familial⁷.

Des maisons « adaptées » doivent demeurer des maisons

La maison est donc, pour la SCHL, un concept assez large, puisqu'elle renferme un grand nombre de formules d'habitation, en plus d'être reliée à la collectivité. Car les personnes atteintes de démence, comme toutes les autres, n'ont pas oublié le bonheur de vivre à la maison, et leur milieu de vie devrait donc véhiculer « l'image d'un lieu offrant sécurité et soutien émotif, tout en offrant une somme optimale d'intimité, de flexibilité et d'indépendance. La résidence idéale est un lieu baigné de lumière naturelle avec des plantes et de la musique. C'est un lieu où les plaisirs et les activités communales n'empêchent pas de faire toute la place nécessaire à l'individualité⁸ ». Ainsi, pour la SCHL, « les nouvelles options de logement dans la collectivité sont appelées « résidentielles » parce que leur conception et leur fonctionnement rappellent la maison⁹ ».

De nombreux gestionnaires nous ont semblé déjà manifester ce souci d'offrir un cadre familial à leurs résidents. Mais comment donc leur venir en aide quand viendra le temps d'accueillir « officiellement » des personnes atteintes de démence ? Manifestement, malgré toute la bonne volonté du monde, des modifications devront être apportées.

Les résidences sont-elles prêtes ?

Mais tout cela passe aussi, nécessairement, par l'organisation du personnel. Nous avons soulevé

autrefois l'importance du travail d'équipe : des gestionnaires nous racontent l'implication de leurs employés, préposés ou infirmières, « qui ne sont pas là pour le salaire », mais pour la qualité de vie qu'ils partagent avec les résidents. Or « dans les deux approches [Carpe Diem et prothétique élargie], on cultive le travail d'équipe. On n'y trouve pas de division étanche des tâches entre les intervenants, afin de donner une réponse rapide et satisfaisante aux besoins des résidents¹⁰ ».

Par ailleurs, des gestionnaires déplorent parfois l'absence des membres de la famille, qui ne visitent guère leurs proches. Or les approches Carpe Diem et prothétique élargie ont des effets bénéfiques sur les résidents (pour qui la transition est plus facile) et sur les proches (qui se sentent moins coupables de placer leur proche et qui peuvent penser à eux-mêmes), tandis que les intervenants apprécient l'esprit d'équipe. Peut-on espérer que les enseignements de ces formules puissent être appliqués aux résidences de plus en plus nombreuses qui seront vraisemblablement de plus en plus appelées à accueillir des personnes atteintes de démence ? Cette question est sans doute liée, entre autres, au degré de désengagement de l'État. Pour l'instant, prenons acte de ces expériences positives, de ces initiatives aux quatre coins du monde, pour faire de ces lieux d'hébergement des « maisons » pour tous et toutes... C'est à suivre ! •

1. *24 heures*, Vol. 5, n° 36, mercredi 4 mai 2005, p. 4 (chronique « En bref »).
2. Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Les choix de logements pour les personnes atteintes de démence*, Société canadienne d'hypothèque et de logement 1999. Le chapitre VI, intitulé « Nouvelles options de logement » (p. 50-115), décrit diverses formules d'hébergement glanées ici et ailleurs avec photos et plans à l'appui. Pour leur part, les chapitres précédents traitent successivement de la démence et du caractère résidentiel des lieux d'hébergement (chapitre premier), des soins (chapitre II), des services de soutien (chapitre III), de la gestion (chapitre IV) et de la conception des logements (chapitre V).
3. *Ibid.*, p. 5.
4. LALANDE, Ghyslaine et Gilbert LECLERC. « Deux modèles québécois d'hébergement et d'accompagnement de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer : L'approche Carpe Diem et l'approche prothétique élargie », *Vie et vieillissement*, vol. 3, n° 2 (août) 2004, p. 19-25.
5. *Ibid.*, p. 21.
6. Sur la Maison Carpe Diem, voir Société d'hypothèque et de logement, op. cit., p. 76-79, passage cité p. 76.
7. *Ibid.*, p. 73-74.
8. *Ibid.*, p. 6.
9. *Ibid.*, p. 5.
10. LALANDE, Ghyslaine et Gilbert LECLERC. Article cité, p. 22.

LE « DESIGN UNIVERSEL », ou l'art de cheminer avec son milieu de vie

Par Pierre Tardif

Si l'on change en vieillissant, force est de reconnaître que notre milieu de vie ne suit pas toujours le mouvement. Et pourtant, comme une carapace, notre environnement immédiat devrait en principe s'adapter à notre profil, tout au long de notre vie. Portrait d'une conception nouvelle en matière d'aménagement.

Dans un article précédent consacré au design d'intérieur, nous avons relevé qu'un design bien conçu était bon pour tout le monde¹. En d'autres termes, un milieu de vie, s'il est bien aménagé, est en mesure de répondre aux besoins de chaque génération. Mme Jacqueline Meunier, qui nous a accordé une entrevue, est conseillère à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les principaux mandats de l'organisme sont l'aide au financement et au logement, les activités internationales ainsi que la recherche et la diffusion de l'information². C'est à ces deux dernières activités que se consacre Mme Meunier, en particulier à l'analyse des aspects techniques du bâtiment.

L'« innovation » n'a de sens que lorsqu'elle fait avancer les choses

Selon elle, le design a connu une évolution importante : « Auparavant, les designers se préoccupaient surtout des besoins immédiats de leurs clients, si bien que si ces derniers étaient des personnes âgées, ils avaient peut-être tendance à chercher des moyens pour leur faciliter la vie, sans cependant le faire d'une façon générale pour les autres clients. » Aujourd'hui, la tendance est au « design universel », principe selon lequel la maison devrait être aussi sécuritaire et facile à adapter avec le temps, et ce, avec le moins de coût possible.

Or, souligne Mme Meunier, « certaines tendances en matière d'aménagement sont en vigueur dans le milieu de la construction simplement parce que l'industrie en a décidé ainsi, et il y a par ailleurs des modes qui se justifient uniquement pour faire différent d'avant. » Dans ces conditions, une maison peut devenir désuète lorsqu'elle ne convient plus à la situation physique ou mentale des propriétaires, et « notre mentalité veut que lorsque notre maison

ne fait plus notre affaire, on la vend puis on déménage ». Et pourtant, au-delà des modes, il y a la réalité des personnes âgées à intégrer à notre façon de construire, ce que Mme Meunier appelle « la leçon apprise des aînés ». Le principe du « design universel » a pris le nom de « Universal Housing » aux États-Unis, de « Lifetime Homes » au Royaume-Uni et de « Bati-flex » au Canada³. « En fait, le logement accessible est tout simplement une bonne conception reposant sur le bon sens. Parce que peu importe qui vous êtes, une conception intelligente vous rend la vie plus facile⁴. » Les particularités de Bati-flex sont entre autres l'adaptabilité, l'accessibilité et l'abordabilité⁵.

Des leçons acquises des aînés

Les recherches ont débuté auprès des personnes handicapées, puis se sont tournées vers les personnes âgées. Peu à peu, cette démarche visait toutes les populations, y compris les jeunes, « d'autant plus que même à 40 ans, on peut être handicapé, se casser une jambe, etc., et en ce sens, est-ce que la maison rend encore des services lorsque l'on est dans le plâtre pendant six mois ? fait remarquer Mme Meunier, bien que les personnes âgées, convient-elle, ont leurs besoins propres ». Ainsi, les recherches entreprises par la SCHL s'appuient sur des expériences concrètes, par exemple l'aménagement de salles de bain. On a interrogé une centaine de personnes âgées, notamment sur l'efficacité des barres d'appui dans les douches. Mal placées, ces barres rendent les entrées et les sorties malaisées, constat qui a permis de questionner des normes jusque-là jugées adéquates, mais qui ne semblent pas résister à l'usage quotidien... Par ailleurs, placer des barres de douche peut aussi être utile pour les jeunes familles.

D'où la publication d'ouvrages de vulgarisation, « car le problème est que les gens qui font des rénovations font peu appel à des professionnels. Et s'ils le faisaient, leurs rénovations ou leur construction seraient probablement mieux adaptées à leurs besoins. En fait, à mesure que les baby boomers vieilliront, il deviendra de plus en plus

important que les maisons permettent un mode de vie indépendant et autonome, parce que les institutions publiques et les gouvernements risquent de ne pas avoir les ressources pour s'occuper de tant de personnes âgées».

Du domicile à l'hébergement: les mêmes bons principes

Et comme les résidences pour aînés n'ont pas toutes été créées au départ pour ce type de clientèle plus lourde, les principes d'un design efficace ne sont pas superflus dans un tel milieu. Songeons simplement aux formules de copropriété pour personnes âgées, aux résidences privées qui doivent être adaptées pour accueillir une clientèle plus lourde, ou à celles qui sont construites actuellement, qui devront «démarrer du bon pied» en adoptant des principes d'aménagement adéquats.

Une autre étude de la SCHL vient compléter celle qui est consacrée à Bati-flex. Si elle traite surtout de l'adaptation d'un logement pour demeurer le plus longtemps possible à domicile, il semble évident que son enseignement peut être adapté à la problématique des résidences privées. En effet, le tableau II de cette étude, intitulé «Principes généraux pour compenser une perte d'autonomie⁶»,

aborde des moyens pour organiser sa vie quotidienne. On y trouve un classement selon les déficiences, les incapacités et les handicaps :

1. Déficiences sensorielles;
2. Incoordination;
3. Amplitude limitée;
4. Endurance ou force diminuée;
5. Mobilité réduite;
6. Grandeur extrême;
7. Obésité.

À chaque situation correspond, un certain nombre de spécifications (par exemple si l'activité implique les membres supérieurs ou inférieurs) et des recommandations

qui sont autant de détails pour meubler la vie de tous les jours.

Cette étude est par ailleurs surtout constituée d'une grille d'analyse composée de quatre parties, soit les caractéristiques du résident et du domicile (parties 1 et 2), le questionnaire des activités de la vie quotidienne (partie 3) et les conclusions et les recommandations (partie 4). Dans le questionnaire proprement dit, chaque activité de la vie domestique est évaluée de la façon suivante : par exemple, pour juger de la capacité d'ouvrir et de fermer une porte, on cerne les limitations fonctionnelles possibles (par exemple la faiblesse musculaire), et l'on doit observer un certain nombre d'éléments considérés comme nécessaires pour l'accomplissement de l'activité (comme le type de poignée). Des recommandations sont alors faites (par exemple installer des poignées en bec de canne et ajuster les cadres de portes). Autant de principes qui peuvent être appliqués (moyennant des adaptations, bien sûr) aux résidences pour aînés.

Cet outil relie les capacités d'un individu à son milieu de vie. N'est-ce pas une préoccupation constante des gestionnaires de résidences pour aînés qui doivent parfois héberger des résidents en grande perte d'autonomie⁷ ? Il nous semble ainsi plus facile pour les employés de suivre l'évolution des résidents, et plus facile pour les gestionnaires d'organiser l'aménagement de leur résidence advenant la venue de résidents moins autonomes. Nous aurons bien sûr à étudier en détails tous ces bons principes...

1. TARDIF, Pierre. « Dessine-moi un milieu de vie », *Dossiers du gestionnaire*, Cahier n° 10, p. 2-5 (supplément de la revue *Aînés hébergement*, vol. 6, n° 2, 2005).

2. Il est bien sûr impossible de décrire en quelques pages tous les travaux et activités produits par la SCHL. Rappelons qu'elle produit des études de marché sur les résidences pour personnes âgées. Pour plus de détails, on peut consulter le site de cet organisme à l'adresse suivante : www.cmhc-schl.gc.ca/fr/index.cfm.

3 Société canadienne d'hypothèques et de logement. *Bati-flex : Un chez-soi adaptable*, Société canadienne d'hypothèques et de logement, 1999.

4. *Ibid.*, p. 12.

5. *Ibid.*, p. 14-19.

6. *Ibid.*, p. 21-24.

7. TARDIF, Pierre. « Garder ou non les indésirables : Entre le bon sens et la charité, le cœur balance ! », *Dossiers du gestionnaire*, Cahier n° 3, p. 2-5 (supplément de la revue *Aînés hébergement*, vol. 5, n° 1, 2005).



Mme Jacqueline Meunier est Conseillère principale en recherche et diffusion de l'information à la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Par Pierre Tardif

Voici la liste des articles parus jusqu'à ce jour, soit dans les 11 premiers cahiers des *Dossiers du gestionnaire*. Ils ont été regroupés en dossiers qui correspondent à diverses problématiques avec lesquelles les gestionnaires doivent composer. D'autres dossiers devront bien sûr s'ajouter à cette liste. Les articles nous rappellent par ailleurs que les formules d'hébergement pour aînés tendent à se diversifier dans une société vieillissante, et que, vraisemblablement, des « emprunts » ou des comparaisons d'un type d'hébergement à l'autre s'avèrent possibles voire inévitables.

DOSSIER N° 1 : L'AMÉNAGEMENT

- « La résidence La Tourellière à Salaberry-de-Valleyfield : un colosse situé entre la tradition et la modernité », Cahier n° 4, p. 2-4
- « Dessine-moi un milieu de vie », Cahier n° 10, p. 2-5.

DOSSIER N° 2 : LE GESTIONNAIRE CITOYEN

- « Le plaidoyer de M. Bouffard contre l'isolement des personnes âgées en résidence privée ou témoignage d'un gestionnaire engagé », Cahier n° 4, p. 5-7.
- « Exercer le droit de citoyenneté en tant que propriétaire de résidence privée : à la fois un droit... et un devoir ? » Cahier n° 8, p. 5-7.

DOSSIER N° 3 : LA NOTION DE QUALITÉ

- « Comment évaluer la qualité de l'hébergement pour personnes âgées ? Voici quelques profils des multiples visages d'une notion ambiguë », Cahier n° 2, p. 2-5.
- « Quand la qualité rime avec performance dans une résidence privée », Cahier n° 5, p. 2-5.
- « La quête d'efficacité dans les résidences pour personnes âgées : un travail d'équipe », Cahier n° 8, p. 5-7.

DOSSIER N° 4 : ORGANISATION DU PERSONNEL ET PRINCIPES DE GESTION

- « Une formule gagnante dans les équipes de soin : l'interdisciplinarité comme mode de vie », Cahier n° 2, p. 5-7.
- « Gérer le changement dans une résidence de personnes âgées », Cahier n° 3, p. 6-7.
- « Quand la qualité rime avec performance dans une résidence privée », Cahier n° 5, p. 2-5.
- « La quête d'efficacité dans les résidences pour personnes âgées : un travail d'équipe », Cahier n° 8, p. 5-7.

DOSSIER N° 5 : LES RAPPORTS AVEC LES RÉSIDENTS

- « Garder ou non les indésirables : entre le bon sens et la charité, le cœur balance ! », Cahier n° 3, p. 3-5.
- « Le plaidoyer de M. Bouffard contre l'isolement des personnes âgées en résidences privées ou témoignage d'un gestionnaire engagé », Cahier n° 4, p. 5-7.
- « La contribution des résidences privées à une éthique du vieillissement », Cahier n° 5, p. 2-4.
- « À la rencontre de l'autre : la réalité du multiculturalisme en milieu de soins », Cahier n° 7, p. 2-4.
- « Brique par brique, abatte le mur de l'isolement des aînés et construis un pont avec eux », Cahier n° 11, p. 3-5.

DOSSIER N° 6 : LES RECHERCHES SUR L'HÉBERGEMENT POUR AÎNÉS

- « Une journée d'échanges et de réflexions sur le milieu de l'hébergement », Cahier n° 5, p. 5-8.
- « Que sont les *Dossiers du gestionnaire* ? », Cahier n° 11, p. 2.

DOSSIER N° 7 : LES RELATIONS ENTRE LES SECTEURS PRIVÉ ET PUBLIC

- « Une expérience d'harmonisation des ressources privées et publiques sous l'égide d'un service de maintien à domicile », Cahier n° 1, p. 3-6.
- « Êtes-vous propriétaire d'une RTF, oui ou non ? », Cahier n° 1, p. 7-8.
- « Réflexions sur le système de santé et sur la santé du système », Cahier n° 9, p. 4-7.
- « Les principes d'une bonne intégration des services de santé : les enseignements de SIPA », Cahier n° 10, p. 6-7.

DOSSIER N° 8 : LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION

- « La prévention des risques : Vers la promotion de la santé et de la sécurité », Cahier n° 8, p. 2-4.
- « Dessine-moi un milieu de vie », Cahier n° 10, p. 2-5.
- « Entre la chute et la rechute, la prise en main de la personne âgée », Cahier n° 10, p. 6-7.

DOSSIER N° 9 : LA VENTE ET L'ACHAT DE RÉSIDENCES

- « Donner ou non un mandat à un agent immobilier », Cahier n° 4, p. 5-7.

DOSSIER N° 10 : LA VILLE ET LA CAMPAGNE

- « Le vieillissement d'une région à l'autre et entre ville et campagne », Cahier n° 9, p. 2-4.

Propos d'assurances

En affaires depuis plus de 30 ans, la firme J.P. Mallette & Associés inc., établie à Ville St-Laurent, s'est méritée une place enviable dans le domaine des assurances.

Trente ans d'expertise, d'excellence et de services de qualité, prodigués par une équipe de professionnels dynamiques et dévoués.

« L'approche personnalisée que nous préconisons nous permet de bien identifier vos besoins, en cherchant d'abord à comprendre votre entreprise, pour ensuite dresser avec vous une analyse très complète de votre portefeuille d'assurances ».

Au fil du temps, l'équipe de J.P. Mallette & Associés a perfectionné un volet de son expertise dans les plans de groupe et plus particulièrement concernant les aînés.

« Depuis 1999, les membres des associations AEPC et ARCPQ ont adopté notre programme d'assurance concernant les Centres d'hébergement, d'accueil et résidences pour personnes âgées, afin de couvrir adéquatement leurs biens, perte d'exploitation, responsabilité civile et professionnelle. »

Ce programme, offert par la firme J.P. Mallette & Associés en collaboration avec Lombard Canada, a été conçu spécialement pour les établissements qui offrent des services d'hébergement et de soins longue durée. Il propose une protection qui répond efficacement aux exigences de telles activités.

Dans ses prochaines chroniques, la firme J.P. Mallette & Associés abordera pour vous les sujets suivants :

- l'assurance de la responsabilité civile des centres d'accueil et d'hébergement,
- la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants,
- les tremblements de terre-inondation-refoulement des égouts,
- l'assurance bris des équipements,
- l'interruption des affaires,
- Etc...

Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter :

J.P.Mallette & Associés inc.
404, boul. Décarie, bureau 100
Saint-Laurent (Québec) H4L 5E6
Tél. : (514) 744-3300 Ligne sans frais: 1-800-344-3307
Télécopieur : (514) 744-3095

Programme d'assurance

Centres d'hébergement, d'accueil et résidences pour personnes âgées

pertes d'exploitation • responsabilité civile et professionnelle • couvertures étendues

Notre expertise vous permettra
de **comparer** et de **choisir**
le programme qui saura le mieux
s'adapter à **vos besoins**.

J.P.Mallette & ASSOCIÉS INC.

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES
ET CABINET DE SERVICES FINANCIERS

404, boul. Décarie, bureau 100
Saint-Laurent (Québec) H4L 5E6
Tél. : (514) 744-3300
Ligne sans frais: 1-800-344-3307
Télécopieur : (514) 744-3095



Vous voulez **VENDRE** ou **ACHETER** un centre d'hébergement ?

Faites confiance à un négociateur spécialisé !



Richard Perreault

est un négociateur professionnel en vente et en achat de résidences pour personnes âgées



SA PROMESSE

La plus grande confidentialité qui soit et des résultats assurés !



SON OBJECTIF

consiste à dépasser les attentes de sa clientèle en effectuant des transactions supérieures

- Vente/achat
- Recherche de partenaires/associés
- Recherche d'investisseurs silencieux ou actifs
- Vente totale ou partielle
- Convention d'immeuble en résidence pour aînés
- Consultation
- Recherche de financement
- Développement de site
- Terrain pour futurs projets
- Complexe de retraités avec ou sans services
- CHSLD
- Ressources intermédiaire
- Résidence de chambres et de pensions pour aînés

« **CECI N'EST QU'UN APERÇU
DE NOS MANDATS !** »

VOICI QUELQUES RÉSIDENCES

RÉSIDENCE BEAUHARNOIS - Beauharnois
40 unités acquises par M. Pierre-Paul Dorélien

PAVILLON MATTE - Montréal
Ressource intermédiaire acquise par M. Sylvain Girard

MANOIR DU LAC - Sainte-Marthe-sur-le-Lac
30 unités acquises par Mme Céline Rhéaume

DOMAINE DU PARC - St-George-de-Champlain
Acquise par M. Jacques Lachance

VILLA SAINTE-MARIE - Montréal
Ressource intermédiaire acquise par Mme Caroline Morin

LE MARIE-DAME - Pointe-aux-Trembles
90 unités acquises par Mme Marie Dubé

RÉSIDENCE ACCUEIL ST-ROCH - St-Roch Lachigan
60 unités acquises par M. Mario Gosselin

RÉSIDENCE NOTRE-DAME - Pointe-aux-Trembles
Acquise par M. et Mme Brouillard

RÉSIDENCE BOICASTEL - Coaticook
100 unités acquises par M. Denis Brault

CHSLD JACLO - Sainte-Sophie
30 unités acquises par M. Kevin Shémie

RÉSIDENCE LA TOURELLIÈRE - Valleyfield
140 unités - développements acquis par la famille Tobelaim

RÉSIDENCE BELLERIVE - Montréal
Acquise par M. Guy Philipe Zephir

RÉSIDENCE 3^E ÂGE
Acquise par M. et Mme Bonarduis

RÉSIDENCE SAINT-HILAIRE - Mont-Saint-Hilaire
Acquise par Corporation Inc.

RÉSIDENCE FERRETTI - Montréal-Nord
65 unités acquises par M. et Mme Monty

RÉSIDENCE DE LA RIVE - Terrebonne
80 unités acquises par Pierre Serrechia et Martin Poirier

RÉSIDENCE BOULAY - Laval
30 unités acquises par Mme Marjolie Félix

RÉSIDENCE AU TOURNANT DU BOISÉ - Repentigny
37 unités - Développements acquis par la famille Aubry

RÉSIDENCE PLOUFFE - Montréal
13 unités acquises par Mme Jean-Batiste

RÉSIDENCE JOIE DE VIVRE - Sainte-Thérèse
65 unités acquises par M. Benator

SEIGNEURIE LEGARDEUR - LeGardeur
75 unités acquises par M. Michel Hamoui

RÉSIDENCE SAINT-COLOMBAN - Sherbrooke
90 unités acquises par M. Mario Gosselin

LES JARDINS DE MAGOG - Magog
50 unités acquises par M. et Mme Hince

RÉSIDENCE HADASSA - Montréal
Acquise par Mme Hiotis et als

RICHARD PERRÉAULT
IMMOBILIER

2 000 McGill College, bureau 200 | Tél. : (514) 644-4444
Montréal, Qc H3A 3H3 | Fax : (514) 644-9722

www.richardperreault.ca